

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 944 493

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

09 01895

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 R 9/06 (2006.01), B 60 P 7/10, B 62 D 33/02, 33/023

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 20.04.09.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.10.10 Bulletin 10/42.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés : Certificat d'utilité résultant de la transformation volontaire de la demande de brevet déposée le 20/04/09.

⑦1 Demandeur(s) : RENAULT SAS Société par actions simplifiée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : MAYEUR DENIS, MORASSE LOUIS et TRAN DINH SEBASTIEN.

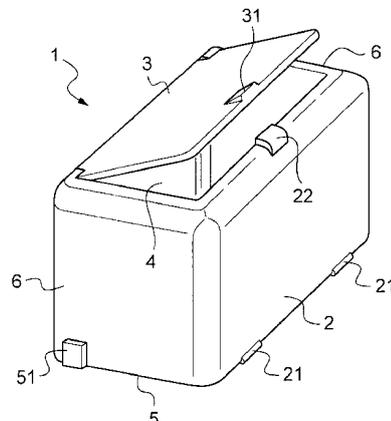
⑦3 Titulaire(s) : RENAULT SAS Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET CORALIS.

⑤4 BOITE DE RANGEMENT AMOVIBLE POUR BENNE D'UN PICK-UP.

⑤7 L'invention concerne une boîte (1) de rangement amovible pour benne d'un pick-up, présentant la forme d'un parallélépipède avec deux parois longitudinales (2, 3) adjacentes et deux parois latérales (6) opposées, deux faces longitudinales (4, 5) adjacentes de cette boîte étant complètement ouvertes.

L'invention concerne également un pick-up équipé d'une telle boîte.



FR 2 944 493 - A3



DOMAINE TECHNIQUE AUQUEL SE RAPPORTE L'INVENTION

La présente invention concerne de manière générale l'aménagement d'une benne d'un pick-up. Elle concerne en particulier une boîte de rangement pour une benne de pick-up.

5

ARRIÈRE-PLAN TECHNOLOGIQUE

Un pick-up est un véhicule utilitaire léger comportant un plateau découvert muni de ridelles et formant une benne. Le plateau est appelé dans la suite le fond de la benne.

Cette benne forme un espace de stockage pour le chargement transporté par ce véhicule.

10

Cet espace de stockage présente l'inconvénient d'être ouvert et de ne pas comporter de moyens de retenue du chargement. Il y a alors un risque que le chargement de la benne bouge au cours du transport, ce qui peut l'endommager.

15

Pour résoudre ce problème, certaines bennes de pick-up disposent de nombreux points d'ancrage permettant d'arrimer le chargement à la benne.

Cependant, l'arrimage du chargement ne permet pas d'assurer sa fixation de manière inviolable, et il ne peut donc pas être entreposé de manière sécurisée dans la benne du pick-up à l'arrêt.

20

Afin de sécuriser le chargement, il est connu d'ajouter un couvercle recouvrant partiellement ou totalement la benne, qui est verrouillé par des brides sur les ridelles de la benne.

Ces aménagements présentent l'inconvénient de ne pas s'adapter aux caractéristiques du chargement de la benne. De plus, la mise en oeuvre de ces couvercles est longue et fastidieuse.

25

OBJET DE L'INVENTION

Le but de la présente invention est de fournir une solution d'aménagement modulable de l'espace de la benne du pick-up pouvant être adaptée au volume du chargement de la benne, autorisant un stockage sécurisé de ce chargement et facile à mettre en place.

30

A cet effet, on propose selon l'invention une boîte de rangement amovible pour benne d'un pick-up, présentant la forme d'un parallélépipède avec deux parois longitudinales adjacentes et deux parois latérales opposées, deux faces longitudinales adjacentes de cette boîte étant complètement ouvertes.

Cette boîte de rangement peut ainsi être montée dans différentes positions dans la benne pour adapter l'espace de stockage de la benne au chargement.

35

Elle peut par exemple être utilisée comme une boîte dont la fermeture et

le montage dans la benne sont verrouillables pour sécuriser au moins une partie du chargement de la benne.

Elle peut également être utilisée comme une cloison divisant la benne en deux compartiments.

5 Elle peut également être disposée sur la ridelle arrière de la benne rabattue dans le prolongement du fond de la benne pour agrandir l'espace de stockage disponible pour le chargement.

Elle peut enfin être stockée dans la benne de manière à occuper un minimum d'espace.

10 Elle permet donc d'aménager simplement et rapidement la benne du pick-up pour optimiser l'accueil de son chargement.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses et non limitatives de la boîte selon l'invention,

- 15 - l'une des parois longitudinales est amovible ;
- l'une des parois longitudinales est articulée sur lesdites deux parois latérales ;
- il est prévu des moyens de montage verrouillables de ladite boîte à l'intérieur de ladite benne ;
- lesdits moyens de montage verrouillables autorisent le montage de 20 ladite boîte dans différentes positions par rapport à ladite benne ;
- lesdits moyens de montage verrouillables sont des moyens d'encliquetage verrouillable ;
- lesdits moyens de montage verrouillables sont situés sur les deux parois latérales de ladite boîte ;
- 25 - il est prévu des moyens de pivotement de ladite boîte autour d'un axe de pivotement parallèle à son axe longitudinal ;
- lesdits moyens de pivotement sont situés sur un bord libre de l'une des parois longitudinales de cette boîte ;
- il est prévu des moyens de démontage adaptés à entièrement 30 désolidariser ladite boîte de ladite benne.

L'invention concerne également un pick-up comportant à l'avant une cabine, à l'arrière, une benne présentant la forme d'un parallélépipède avec un fond à partir duquel s'élèvent sur trois côtés des ridelles et sur un quatrième côté une paroi séparant la cabine du pick-up de ladite benne, et une boîte de 35 rangement amovible telle que celle précédemment décrite, montée dans ladite benne.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses et non limitatives du pick-

up selon l'invention :

- ladite benne comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables de ladite boîte pour la bloquer dans une position où ses faces longitudinales ouvertes sont fermées par le fond de la benne et la paroi séparant la cabine de ladite benne ;

- ladite benne comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables de ladite boîte pour la bloquer dans une position où ses faces longitudinales ouvertes sont fermées par le fond de la benne et la ridelle opposée à la paroi séparant la cabine de ladite benne ;

- ladite benne comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables de ladite boîte pour la bloquer dans une position où l'une de ses parois longitudinales repose sur le fond de la benne ;

- l'une des ridelles de la benne est montée mobile entre une position de fermeture dans laquelle elle s'étend perpendiculairement au fond de la benne, et une position d'ouverture dans laquelle elle s'étend dans le prolongement du fond de cette benne, et les autres ridelles comportent des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables de ladite boîte pour la bloquer dans une position où l'une de ses parois longitudinales repose sur ladite ridelle mobile placée dans sa position d'ouverture ;

- ladite benne comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables de ladite boîte pour la bloquer dans une position où l'une de ses parois longitudinales repose sur le fond de la benne et l'autre paroi longitudinale est disposée contre la paroi séparant la cabine de ladite benne ;

- ladite benne comporte des moyens d'accueil adaptés à coopérer avec les moyens de pivotement de ladite boîte pour guider le glissement de ladite boîte sur le fond de la benne ;

- lesdits moyens d'accueil sont adaptés à coopérer avec les moyens de pivotement de ladite boîte pour bloquer le glissement de ladite boîte sur le fond de la benne.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE D'UN EXEMPLE DE RÉALISATION

La description qui va suivre, en regard des dessins annexés, donnée à titre d'exemple non limitatif, fera bien comprendre en quoi consiste l'invention et comment elle peut être réalisée.

Sur les dessins annexés :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective de la boîte de rangement selon l'invention ; et,

- les figures 2 à 6 sont des vues schématiques en perspective de la boîte de rangement de la figure 1 montée dans la benne d'un pick-up dans différentes positions.

On a présenté sur la figure 1 une boîte 1 de rangement amovible selon l'invention pour la benne 101 d'un pick-up 100 (figures 2 à 6).

Cette boîte 1 présente la forme d'un parallélépipède avec deux parois longitudinales 2, 3 adjacentes et deux parois latérales 6 opposées. Elle présente donc deux faces longitudinales 4, 5 adjacentes complètement ouvertes (figure 1).

L'une 3 des parois longitudinales 2, 3 est amovible. Elle est articulée sur lesdites deux parois latérales 6 à la manière d'un couvercle. Cette paroi longitudinale 3 sera par la suite désignée par le terme couvercle.

Le couvercle 3 et l'autre paroi longitudinale 2 de la boîte 1 comportent des moyens complémentaires de verrouillage 22, 31 du couvercle 3 sur cette autre paroi longitudinale 2 (figure 1).

Cette boîte 1 comporte par ailleurs des moyens de montage verrouillables 51 de ladite boîte 1 à l'intérieur de ladite benne 101.

Ces moyens de montage verrouillables 51 autorisent le montage de ladite boîte 1 dans différentes positions par rapport à ladite benne 101.

Ces moyens de montage verrouillables 51 sont par exemple des moyens d'encliquetage verrouillable.

La boîte 1 comporte ici par exemple un moyen de montage verrouillable 51 situé sur la face extérieure de chacune des parois latérales 6 de ladite boîte 1, le long d'un bord libre de cette paroi latérale 6.

La boîte 1 comporte en outre des moyens de pivotement 21 de ladite boîte 1 autour d'un axe de pivotement parallèle à son axe longitudinal.

Ces moyens de pivotement 21 sont constitués ici de deux axes 21 de longueur faible par rapport à la longueur de la boîte 1 et situés sur le bord libre de l'autre paroi longitudinale 2 de cette boîte 1 qui longe la face longitudinale 5 ouverte.

Le pick-up 100 comporte à l'avant une cabine 104, à l'arrière de laquelle se trouve la benne 101. Cette benne 101 présente la forme d'un parallélépipède avec un fond 102 à partir duquel s'élèvent sur trois côtés des ridelles 103, 105 et sur un quatrième côté une paroi 107 séparant la cabine 104 du pick-up 100 de ladite benne 101.

Les ridelles 103, 105 de la benne 101 comportent deux ridelles latérales

103 opposées et une ridelle mobile 105 jouant le rôle de porte de la benne 101. Cette ridelle mobile 105 est articulée et mobile entre une position de fermeture dans laquelle elle s'étend perpendiculairement au fond 102 de la benne 101, et une position d'ouverture dans laquelle elle s'étend dans le prolongement du fond 102 de cette benne 101.

Sur les figures 2, 3, 4 et 6, la ridelle mobile 105 est représenté en traits pointillés.

Les moyens de montage verrouillables 51 de la boîte 1 coopèrent avec des moyens de montage et de verrouillage complémentaires (non représentés) de la benne 101 pour bloquer et verrouiller la boîte 1 dans une position donnée par rapport à la benne 101.

Ces moyens de montage et de verrouillage complémentaires se présentent par exemple sous la forme de logements adaptés à accueillir les moyens d'encliquetage verrouillable de la boîte 1.

La benne 101 comporte de préférence une pluralité de ces moyens de montage et de verrouillage complémentaires, de telle sorte que la boîte 1 peut être montée et verrouillée dans la benne 101 selon différentes positions.

Comme représenté sur la figure 2, les ridelles latérales 103 de la benne 101 comportent par exemple chacune un logement adapté à recevoir le moyen de montage verrouillable 51 situé sur la face extérieure de chaque paroi latérale 6 de la boîte 1 pour bloquer la boîte 1 dans une position où ses faces longitudinales 4, 5 ouvertes sont fermées par le fond 102 de la benne 101 et la paroi 107 séparant la cabine 104 et ladite benne 101.

Toutes les faces de la boîte 1 sont alors fermées et la boîte 1 joue le rôle d'une boîte de rangement. Son contenu est sécurisé puisque la boîte 1 elle-même est verrouillée dans la benne 101 et que le couvercle 3 de la boîte 1 peut également être verrouillé dans sa position de fermeture.

Comme représenté sur la figure 3, les ridelles latérales 103 comportent également de préférence d'autres logements adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables 51 de ladite boîte 1 pour la bloquer dans une position où ses faces longitudinales 4, 5 ouvertes sont fermées par le fond 102 de la benne 101 et la ridelle mobile 105 opposée à la paroi 107 séparant la cabine 104 et la benne 101.

Dans cette position, toutes les faces de la boîte 1 sont également fermées et celle-ci joue le rôle d'une boîte de rangement sécurisée. L'accès au contenu de la boîte 1 peut alors avantageusement se faire par l'ouverture du couvercle 3 ou par l'ouverture de la ridelle mobile 105.

Comme représenté sur la figure 4, lesdites ridelles latérales 103 comportent d'autres logements adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables 51 de ladite boîte pour la bloquer dans une position où l'autre paroi longitudinale 2 repose sur le fond 102 de la benne 101.

5 Le couvercle 3 de la boîte 1 s'étend alors transversalement entre les ridelles latérales 103 de manière à former une cloison divisant la benne 101 en deux compartiments 120, 130.

Comme représenté sur la figure 5, les ridelles latérales 103 de la benne 101 comportent d'autres logements adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables 51 de ladite boîte 1 pour la bloquer dans une position où l'autre paroi longitudinale 2 repose sur ladite ridelle articulée 105 placée dans sa position d'ouverture.

Dans cette position, la boîte 1 permet d'augmenter le volume de la benne 101 disponible pour son chargement. Ainsi, les chargements comportant des pièces longues ne dépassent pas de la benne 101.

Comme représenté sur la figure 6, les ridelles latérales 103 comportent également d'autres logements adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables 51 de ladite boîte 1 pour la bloquer dans une position où le couvercle 3 repose sur le fond 102 de la benne 101 et l'autre paroi longitudinale 2 est disposée contre la paroi 107 séparant la cabine 104 et ladite benne 101.

La boîte 1 peut alors être rangée dans la benne 101 en occupant un volume réduit de manière à libérer tout le volume de la benne 101 pour le stockage du chargement.

Enfin, de préférence, la boîte 1 comporte des moyens de démontage (non représentés) adaptés à entièrement désolidariser ladite boîte 1 de ladite benne 101.

Ces moyens de démontage comportent par exemple un dispositif de tringle ou de câble actionné par une poignée qui agit sur les moyens de montage verrouillables 51 pour les déverrouiller et rompre leur coopération avec les moyens de montage et de verrouillage complémentaire de la benne du pick-up.

La boîte 1 peut donc être entièrement désolidarisée de la benne 101 pour être entreposée ailleurs.

Avantageusement, ladite benne 101 comporte des moyens d'accueil 106 adaptés à coopérer avec les axes 21 de pivotement de ladite boîte 1 pour guider le glissement de ladite boîte 1 sur le fond 102 de la benne 101.

Ces moyens d'accueil 106 sont par exemple constitués de deux rainures 106 du fond 102 de la benne 101 disposées en vis-à-vis des axes 21 de la boîte 1,

et dans lesquelles lesdits axes 21 coulissent.

Ces rainures 106 comportent en outre des plots 108 s'élevant à partir de leur fond et répartis régulièrement sur toute la longueur de la rainure 106.

5 Ces plots 108 sont adaptés à coopérer avec les axes 21 pour bloquer le glissement de ladite boîte 1 sur le fond 102 de la benne 101.

Ainsi, l'utilisateur peut avantageusement faire passer très facilement la boîte 1 de la position représentée sur la figure 2 à la position représentée sur la 4. 18.

10 Pour cela, l'utilisateur fait pivoter la boîte 1 autour des axes 21, la tire pour libérer ces axes 21 de leur coopération avec les plots 108 et fait glisser la boîte 1 le long des rainures 106 du fond 102 de la benne 101 jusqu'à la position souhaitée. Les axes 21 coopèrent alors avec d'autres plots 108 pour bloquer le glissement de la boîte 1.

15 La boîte 1 selon l'invention permet donc de réaliser une compartimentation modulable de la benne 101 du pick-up 100 de manière aisée et rapide pour optimiser le chargement de la benne 101. De plus, elle offre un espace de rangement sécurisé.

20 La présente invention n'est nullement limitée aux modes de réalisation décrits et représentés mais l'homme du métier saura y apporter toute variante conforme à son esprit.

En variante par exemple, les moyens de montage verrouillables peuvent être situés sur la face intérieure de chaque paroi latérale de la boîte 1.

Des moyens de montage complémentaires de la benne sont alors prévus dans le fond de la benne du pick-up.

REVENDICATIONS

1. Boîte (1) de rangement amovible pour benne (101) d'un pick-up (100),
présentant la forme d'un parallélépipède avec deux parois longitudinales (2, 3)
5 adjacentes et deux parois latérales (6) opposées, deux faces longitudinales (4, 5)
adjacentes de cette boîte (1) étant complètement ouvertes.
2. Boîte (1) selon la revendication précédente, dans laquelle l'une (3) des
parois longitudinales est amovible.
3. Boîte (1) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle
10 l'une (3) des parois longitudinales est articulée sur lesdites deux parois latérales
(6).
4. Boîte (1) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle il
est prévu des moyens de montage verrouillables (51) de ladite boîte (1) à
l'intérieur de ladite benne (101).
- 15 5. Boîte (1) selon la revendication précédente, dans laquelle lesdits
moyens de montage verrouillables (51) autorisent le montage de ladite boîte (1)
dans différentes positions par rapport à ladite benne (101).
6. Boîte (1) selon l'une des revendications 4 et 5, dans laquelle lesdits
moyens de montage verrouillables (51) sont des moyens d'encliquetage
20 verrouillable.
7. Boîte (1) selon l'une des revendications 4 à 6, dans laquelle lesdits
moyens de montage verrouillables (51) sont situés sur les deux parois latérales
de ladite boîte 1.
8. Boîte (1) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle il
25 est prévu des moyens de pivotement (21) de ladite boîte (1) autour d'un axe de
pivotement parallèle à son axe longitudinal.
9. Boîte (1) selon la revendication précédente, dans laquelle lesdits
moyens de pivotement (21) sont situés sur un bord libre de l'une des parois
longitudinales de cette boîte (1).
- 30 10. Boîte (1) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle il
est prévu des moyens de démontage adaptés à entièrement désolidariser ladite
boîte (1) de ladite benne (101).
11. Pick-up (100) comportant à l'avant une cabine (104), à l'arrière, une
benne (101) présentant la forme d'un parallélépipède avec un fond (102) à partir
35 duquel s'élèvent sur trois côtés des ridelles (103, 105) et sur un quatrième côté
une paroi (107) séparant la cabine (104) du pick-up (100) de ladite benne (101), et
une boîte (1) de rangement amovible selon l'une des revendications précédentes,

montée dans ladite benne (101).

12. Pick-up (100) selon la revendication précédente, dans lequel ladite benne (101) comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables (51) de ladite boîte (1) pour la bloquer dans une position où ses faces longitudinales (4, 5) ouvertes sont fermées par le fond (102) de la benne (101) et la paroi (107) séparant la cabine (104) de ladite benne (101).

13. Pick-up (100) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite benne (101) comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables (51) de ladite boîte (1) pour la bloquer dans une position où ses faces longitudinales (4, 5) ouvertes sont fermées par le fond (102) de la benne (101) et la ridelle (105) opposée à la paroi (107) séparant la cabine (104) de ladite benne (101).

14. Pick-up (100) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle ladite benne (101) comporte des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables (51) de ladite boîte (1) pour la bloquer dans une position où l'une de ses parois longitudinales (2) repose sur le fond (102) de la benne (101).

15. Pick-up (100) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel l'une des ridelles (105) de la benne 101 est montée mobile entre une position de fermeture dans laquelle elle s'étend perpendiculairement au fond (102) de la benne (101), et une position d'ouverture dans laquelle elle s'étend dans le prolongement du fond (102) de cette benne (101), et dans lequel les autres ridelles (103) comportent des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables (51) de ladite boîte (1) pour la bloquer dans une position où l'une de ses parois longitudinales (3) repose sur ladite ridelle (105) mobile placée dans sa position d'ouverture.

16. Pick-up (100) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite benne (101) comportent des moyens de montage complémentaires adaptés à coopérer avec les moyens de montage verrouillables (51) de ladite boîte (1) pour la bloquer dans une position où l'une de ses parois longitudinales (3) repose sur le fond (102) de la benne 101 et l'autre paroi longitudinale (2) est disposée contre la paroi (107) séparant la cabine (104) de ladite benne (101).

17. Pick-up (100) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite benne (101) comporte des moyens d'accueil (106, 108) adaptés à coopérer avec les moyens de pivotement (21) de ladite boîte (1) pour guider le glissement de ladite boîte (1) sur le fond (102) de la benne (101).

18. Pick-up (100) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens d'accueil (106, 108) sont adaptés à coopérer avec les moyens de pivotement (21) de ladite boîte (1) pour bloquer le glissement de ladite boîte (1) sur le fond (102) de la benne (101).

1/3

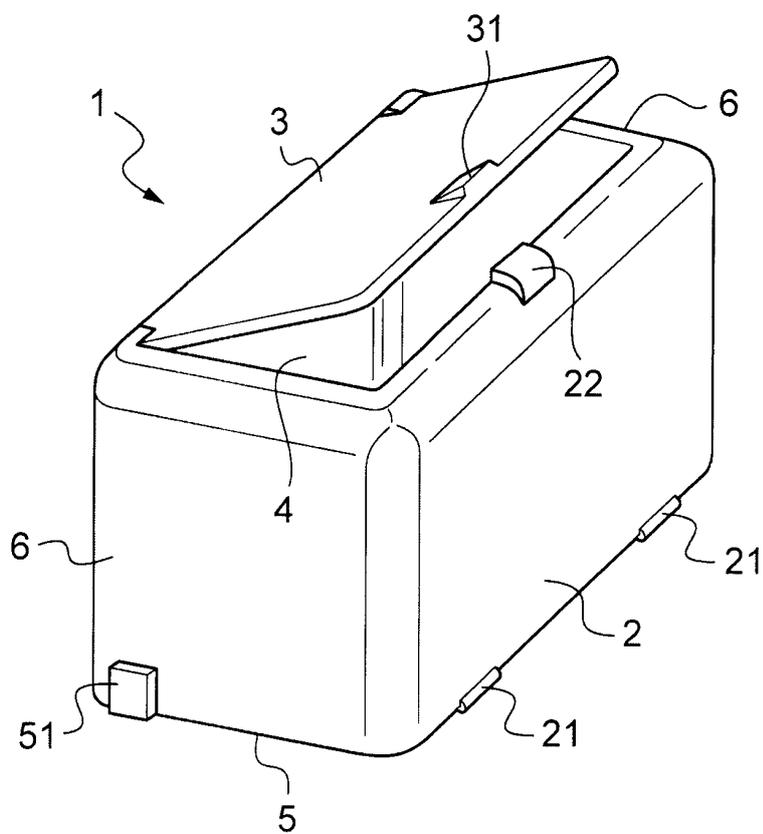


Fig. 1

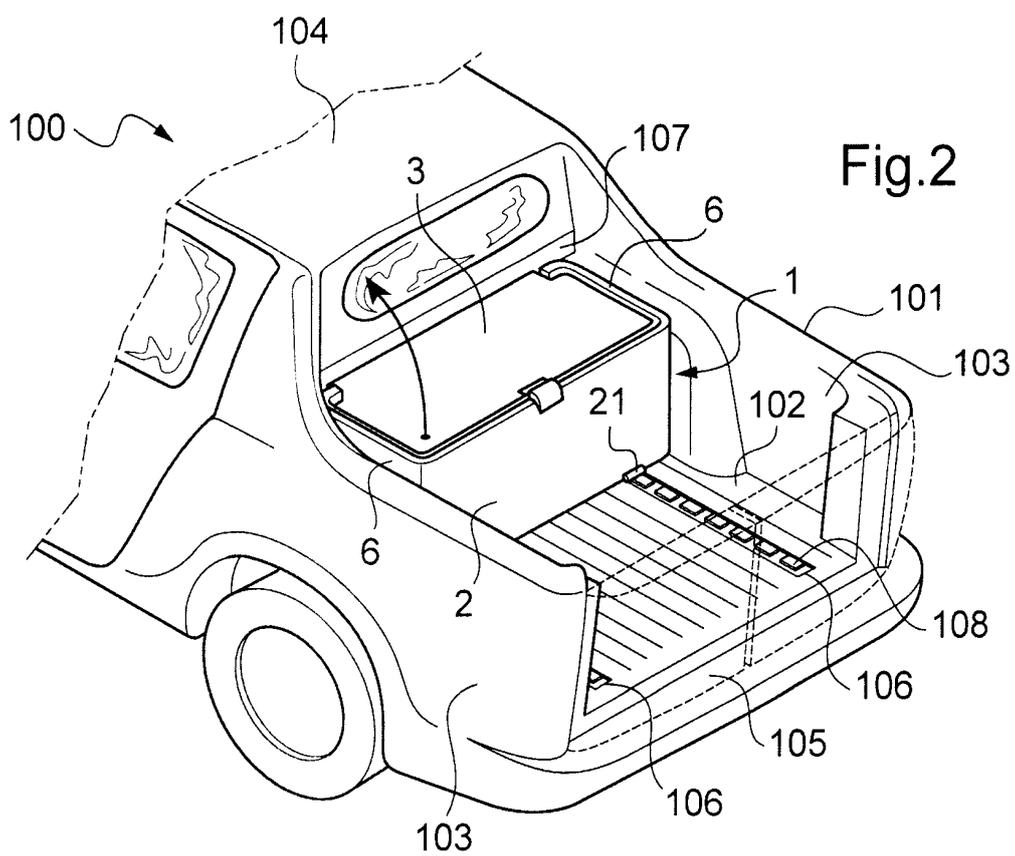


Fig. 2

2/3

